

**CONVENTION FINANCIERE PLURIANNUELLE 2013-2015****Contrat de prêt global 2014****SCIC HABITAT Bourgogne**

Conformément au contrat de prêt global sus visé, SCIC Habitat Bourgogne a exercé auprès de la Caisse des Dépôts, au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 courant, les lignes du prêt suivantes :

▪ **Opérations financées :**

Ligne de prêt	Nom et adresse des opérations	Type d'opération
N°1 -2	11 à 13 bd Henry Camp, Dijon 111 rue de Chenôve, Dijon 22 bd Maréchal Joffre, Dijon 9 rue Maréchal Lyautey, Dijon 56 rue de Bourgogne, Dijon	Construction de 24 logements Construction de 10 logements Construction de 09 logements Construction de 06 logements Construction de 14 logements
N°3 - 4	11 à 13 bd Henry Camp, Dijon 111 rue de Chenôve, Dijon 22 bd Maréchal Joffre, Dijon 9 rue Maréchal Lyautey, Dijon 56 rue de Bourgogne, Dijon	Construction de 11 logements Construction de 04 logements Construction de 04 logements Construction de 03 logements Construction de 07 logements
N°5	Delattre, Chenôve	Réhabilitation de 70 logements

▪ **Caractéristiques des lignes de prêt :**

**Ligne du prêt N° 1 : PLUS**

Montant de la ligne du prêt : 4 055 134 euros

Durée : 40 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt

+ 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

### **Ligne du prêt N° 2 : PLUS foncier**

Montant de la ligne du prêt : 1 586 801 euros

Durée : 50 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
+ 0,60 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

### **Ligne du prêt N° 3 : PLAI**

Montant de la ligne du prêt : 2 422 376 euros

Durée : 40 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
- 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

### **Ligne du prêt N° 4 : PLAI foncier**

Montant de la ligne du prêt : 695 196 euros

Durée : 50 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
- 0,20 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

### **Ligne du prêt N° 5 : PAM éco-prêt**

Montant de la ligne du prêt : 700 000 euros

Durée : 20 ans

Préfinancement : 24 mois

Périodicité des échéances : annuelles

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
- 0,45 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0,5 %.

Profil d'amortissement : amortissement déduit

Modalités de révision : Double révisabilité (DR)

Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.